

Pharmasimple

SE SENTIR BIEN AU QUOTIDIEN

SUCCES ET CLOTURE ANTICIPEE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT DE 5 M€

La Louvière (Belgique), le 4 décembre 2019 – 17 :45 (CET) - Pharmasimple (Code ISIN : BE0974302342. Mnémonique : ALPHS), société spécialisée dans la vente en ligne de produits parapharmaceutiques parmi les leaders de son secteur en Europe, annonce que l'augmentation de capital avec droit de priorité lancée le 20 novembre dernier a été clôturée de manière anticipée en raison de sa souscription complète. Le montant final de l'opération s'élève à 5 millions d'euros et se traduit par la création de 1.108.647 actions nouvelles.

Le produit de cette augmentation de capital permettra de renforcer la structure financière du groupe après deux années riches en acquisitions de plateformes d'e-commerce et de forte croissance d'activité et d'assurer le développement futur de Pharmasimple.

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 3 décembre 2019, la demande totale s'est élevée à 1.108.647 actions, correspondant à un taux de souscription de 100%. L'allocation par tranche se répartit comme suit :

- 718.657 actions nouvelles ont été souscrites dans le cadre de la Tranche Prioritaire, soit 65% des actions nouvelles à émettre.
- 389.990 actions nouvelles, soit 35% des actions nouvelles à émettre, ont été souscrites dans le cadre de la Première Phase de la Tranche Libre réservée à Monsieur et Madame Michaël Annabelle Willems et aux sociétés Junior Invest SPRL et AM Consultancy SPRL, contrôlées par eux. Il est rappelé que les actions souscrites dans le cadre de la Première Phase de la Tranche Libre seront assorties d'une période de lock-up de 3 mois.
- L'ensemble des actions nouvelles à émettre ayant été souscrit dans le cadre de la Tranche Prioritaire et de la Première Phase de la Tranche Libre, la Deuxième Phase de la Tranche Libre n'a pas dû être ouverte.

Les actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de Pharmasimple et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN BE0974302342 à compter du 11 décembre prochain. A l'issue de l'opération, le capital social de Pharmasimple sera composé de 2.667.866 actions.

« Je suis très heureux d'annoncer le succès de notre augmentation de capital et tiens à vivement remercier nos actionnaires de la confiance qu'ils nous témoignent. Le produit de l'augmentation de capital permettra à Pharmasimple de poursuivre sereinement sa croissance et de conforter sa position de leadership dans la vente en ligne de produits parapharmaceutiques », déclare Michael Willems, PDG de Pharmasimple.

Contacts :

Société

Pharmasimple

SE SENTIR BIEN AU QUOTIDIEN

Michael Willems

michael@pharmasimple.com

Communication

cap value

Gilles Broquelet

gbroquelet@capvalue.fr

A propos de Pharmasimple : Pharmasimple, spécialisé dans la vente en ligne de produits parapharmaceutiques, est l'un des principaux acteurs en France. La société propose plus de 120 000 références de produits cosmétiques et dermo-cosmétiques, d'accessoires à vocation médicale et de compléments alimentaires. En 2018, Pharmasimple a réalisé un chiffre d'affaires de 16,8 M€. Le Groupe ambitionne de devenir l'un des leaders de son secteur en Europe. Pharmasimple bénéficie du label « Entreprise innovante » décerné par Bpifrance. Les titres Pharmasimple sont inscrits sur le marché d'Euronext Growth. Code ISIN : BE0974302342. Mnémonique : ALPHS.